

### P.V. n° 18 – réunion en visioconférence

Président : M. CURIDA.

Présents : MM. BIENAIME - BRUNEAU - CHARLANNE - CHRISTY - CONNAN - DEMARQUE - EL OUASSINI - HONDELATTE - LALOT - LETHIELLEUX - MANAA - NAINAN

Excusé : M. KAHALLOUKY

Administratif : M. VALLET

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr), le droit d'examen étant de 114 euros.*

*Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).*

### **LA GESTION COURANTE - COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL**

#### 1/4 de Finale

La commission homologue les résultats des 4 matchs de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° 53297475 – A.S. Neuvic St-Léon / A.J. Aulnaysienne Futsal du 17/04/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 02/05/2025 qui a **confirmé** le résultat acquis sur le terrain (5-5, 5-4 aux tirs au but en faveur de l'A.S. Neuvic St-Léon) et dit l'A.S. Neuvic St-Léon qualifiée pour le tour suivant.

Calendrier des 1/2 Finales : 2 matches **à disputer au plus tard le 24 mai 2025** :

- Seleçao United d'Artigues Près Bordeaux (R1 – 33) / La Jeanne d'Arc de Dax (R1 – 40)
- Futsal Center Moun (R2 – 40) / A.S. Neuvic St-Léon (R1 – 24).

#### Organisation des rencontres

Le club 1<sup>er</sup> nommé de chaque match est le club recevant. Il a la charge de l'accueil, avec bienséance et convivialité, vis-à-vis de l'équipe visiteuse et des officiels, ainsi que des servitudes liées à l'utilisation de la salle. Au besoin, il se mettra en liaison avec l'Animateur Futsal de son District pour les aménagements éventuels en rapport avec l'organisation.

Le club recevant réservera un créneau de salle permettant au club visiteur d'assurer son trajet en toute sécurité et sa venue dans des délais convenables.

En cas de difficulté de réservation, il sera rendu compte à l'Animateur Futsal du District d'appartenance qui apportera une aide dans ce domaine.

Dès le créneau réservé, le club recevant informera son District et le service Compétitions de la LFNA en charge du suivi administratif : [competlfna@lfna.fff.fr](mailto:competlfna@lfna.fff.fr)

En cas de difficulté majeure d'obtention d'un créneau, la rencontre sera inversée. Aucun dépassement des dates butoirs ne sera accordé. La C.R. Futsal statuera si un tel cas s'avère et pourra appliquer un forfait à l'équipe qui n'a pas mis tout en œuvre pour disputer sa rencontre dans les délais impartis.

En cas de retard non justifié de plus d'un quart d'heure au coup d'envoi de la rencontre de la part d'une équipe, il sera constaté un forfait.

### Durée des rencontres

**2 x 25 minutes** (en **déroulé** – *pas de chronométrage électronique*).

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à **une prolongation de 2 x 5 minutes**.

Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (5 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 5 tirs au but, principe de la « mort subite »).

Lors de la **Finale Régionale**, le temps de jeu sera : **2 x 20 minutes** (temps **effectif** : *salle équipée d'un chronométrage électronique*).

### Réglementation technique

**Réglementation fédérale** : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2024/2025, complétées par le règlement F.I.F.A.).

**Terrain** : il est de la responsabilité du club recevant de marquer le terrain et de retirer les scotchs à la fin de la rencontre.

**Nombre de joueurs** : Les équipes sont composées de 5 joueurs dont 1 gardien de but. Elles peuvent faire figurer 7 remplaçants sur la feuille de match. Tous les joueurs doivent être titulaires d'une **licence Futsal**. Les joueurs étant sous contrat Professionnel ou Fédéral ne peuvent pas participer à une rencontre de cette épreuve.

**Ballons** : Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu.

**Maillots et chaussures** : Le club visiteur devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

**Rappel** : Les **protège-tibias**, **brassard du capitaine** sont **obligatoires** ; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

**Arbitrage** : Les **2 arbitres officiels de chaque match** seront désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage, ou, par délégation, via la Commission Départementale d'Arbitrage du District du club recevant.

Les frais d'arbitrage seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais d'arbitrage seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.**

**Délégué** : Le délégué officiel désigné par la LFNA est responsable de la table de marque électronique ou manuelle (décompte : du temps - des buts - des fautes - des temps morts).

Les frais du délégué seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.**

**Feuilles de matches** : Elles seront gérées par la tablette (**FMI**). **Merci de faire le nécessaire dans Footclubs pour l'attribution de l'équipe aux utilisateurs désignés.**

**Discipline** : Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2<sup>ème</sup> avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

L'Exclusion Temporaire (carton blanc) est applicable dans cette compétition.

**Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la Commission Régionale Futsal.**

### LA GESTION COURANTE - CHAMPIONNATS

#### FUTSAL REGIONAL 1

Match n° 29319177 – A.S. Neuvic St-Léon / S.C. La Bastidienne du 10/04/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 18/04/2025 qui a donné match perdu par forfait au S.C. La Bastidienne (0-3, -1 point).

Amende de **328 euros** pour forfait au S.C. La Bastidienne (2<sup>ème</sup> forfait).

Match n° 29319178 – Futsal Angoulême / Pessac F.C. du 09/04/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 18/04/2025 qui a donné match perdu par pénalité au club de Pessac F.C. (0-3, -1 point) pour en accorder le bénéfice au club de Futsal Angoulême (3-0, 3 points).

#### FUTSAL REGIONAL 2

Match n° 53137671 – Poule B Maintien R2 – Union Futsal Oeyreluy / E.S. Niort 1919 du 07/05/2025

Courriel de l'E.S. Niort 1919 du 03/05/2025 informant de son **forfait**.

La Commission déclare le forfait de l'E.S. Niort 1919.

Amende de **87 euros** pour forfait à l'E.S. Niort 1919 (1<sup>er</sup> forfait).

### LES MANIFESTATIONS DE FIN DE SAISON

Robert CURIDA fait un point sur les deux finales de fin de saison à organiser.

#### FINALE DES PLAY OFF R1 FUTSAL

L'urgence du calendrier est absolue avec une date butoir fixée par la FFF, pour désigner l'accédant au barrage D2 Futsal, au lundi 19 mai 2025.

Les ½ Finales sont programmées le jeudi 08 mai 2025.

Intervention de M. BRUNEAU indiquant que le club de l'U.A. NIORT ST FLORENT, au-delà de la candidature adressée pour la COUPE NOUVELLE AQUITAINE FUTSAL (voir ci-après), avait également la capacité d'organiser et de recevoir cette finale de championnat R1.

Le créneau possible est le vendredi 16 mai à partir de 19h00 au Gymnase de la MAIF à NIORT.

Aucune autre proposition n'étant adressée et considérant le secteur et gymnase neutres, la Commission décide à l'unanimité de fixer cette finale des PLAY OFF R1 FUTSAL sur cette installation à un créneau de 21h00.

*(Guillaume CONAN, dirigeant de l'A.J. AULNAY, n'a pas prit part à la décision).*

#### COUPE NOUVELLE AQUITAINE FUTSAL

Il est présenté en séance les deux candidatures reçues pour l'organisation de cette finale régionale prévue sur le week-end des 14 et 15 juin 2025.

- Gymnase MAIF de NIORT le vendredi 13 juin en soirée
- Gymnase d'AGONAC en Dordogne le dimanche 15 juin en journée.

Plusieurs membres s'expriment sur le sujet (P. LALOT, V. LETHILLIEUX, L. BIENAIME) et sur la pertinence d'une candidature sur le secteur de la Dordogne en journée permettant de créer une manifestation mettant à l'honneur les filles de BERGERAC PERIGORD F.C., en lice en Coupe Nationale Féminine Futsal, avec une organisation bipartite avec le District 24 et la LFNA.

Considérant également que le choix de la Finale des Play-Offs R1 Futsal est porté sur NIORT, l'alternance et l'équilibre sont soulignés par les membres de la commission à l'unanimité.

**La finale CNA Futsal aura donc lieu le dimanche 15 juin au sein du Gymnase d'Agonac.**

## LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SENIOR : LE SCHEMA REGIONAL

Vincent VALLET présente un schéma directeur et une projection du modèle souhaité lors de la dernière réunion FUTSAL (voir ci-après).

### CHAMPIONNAT FUTSAL REGIONAL 1

|                                                    |                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025/2026                                          | <u>1 poule unique de 12 équipes</u>                                                                                                                                                    |
| 2026/2027                                          | <u>2 poules de 10 équipes</u>                                                                                                                                                          |
| 1- Si aucune montée en D2 et une descente en R1    | <u>20 Equipes</u><br>Equipe reléguée de D2 – (1)<br>Equipes classées de 1 à 11 R1 – (11)<br>Equipes classées 1 <sup>ère</sup> à la 4 <sup>ème</sup> place des deux poules de R2 – (8)  |
| 2- Si aucune montée en D2 et aucune descente en R1 | <u>20 Equipes</u><br>Equipes classées de 1 à 11 R1 – (11)<br>Equipes classées 1 <sup>ère</sup> au meilleur 5 <sup>ème</sup> des deux poules de R2 – (9)                                |
| 3- Si une montée en D2 et une descente en R1       | <u>20 Equipes</u><br>Equipe reléguée de D2 – (1)<br>Equipes classées de 2 à 11 R1 – (10)<br>Equipes classées 1 <sup>ère</sup> au meilleur 5 <sup>ème</sup> des deux poules de R2 – (9) |
| 4- Si une montée en D2 et aucune descente en R1    | <u>20 Equipes</u><br>Equipes classées de 2 à 11 R1 – (10)<br>Equipes classées 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> place des deux poules de R2 – (10)                                |

### CHAMPIONNAT FUTSAL REGIONAL 2

|           |                                                                      |
|-----------|----------------------------------------------------------------------|
| 2025/2026 | <u>2 poules de 8 équipes</u>                                         |
| 2026/2027 | <u>Suppression de la R2 au profit des Interdistricts ou District</u> |

Cette proposition permet d'obtenir en début de saison 2026/2027 un schéma à 20 équipes en élite régionale réparties en deux poules de 10 afin de limiter les contraintes de distance et de temps de trajet.

Il est acté également la suppression du niveau R2 au profit d'un niveau INTERDISTRICTS ou DISTRICT qui donneront, sur une prochaine réglementation, des accessions pour le niveau R1.



Ce schéma rend ainsi indispensable d'obtenir à minima 16 équipes engagées la saison prochaine en R2 FUTSAL puisque les 3 équipes réserves déjà sportivement engagées en R2 la saison prochaine, seront automatiquement rétrogradées ; et ceci afin de garantir une légitimité sportive avec un enjeu sur les rétrogradations.

Tous les membres sont amenés à donner leur position sur cette proposition de réforme avec des interrogations mais aussi des satisfactions. **Il est convenu que cette proposition, adoptée en séance ce jour par la majorité des membres (une seule personne contre), doit faire l'objet d'une présentation auprès des Présidents de District et/ou de leurs représentants FUTSAL.**

A l'issue de cette réunion avec les Districts à définir, ce schéma sera proposé au vote du Comité de Direction de la LFNA pour une présentation à l'AG de la LFNA fin juin.

### LE TEMPS DE JEU EFFECTIF – R1 FUTSAL

La Commission doit également se positionner sur une nouvelle réglementation applicable dès la saison prochaine pour le niveau R1 FUTSAL, à savoir la durée du temps de jeu.

Le niveau fédéral et R1 dans plusieurs Liges reste **le temps de jeu effectif de 2 fois 20 minutes avec chronométrage arrêté à chaque arrêt de jeu.**

Les membres souhaitent à la majorité que cette orientation soit prise en adéquation avec le plus haut niveau régional, impliquant ainsi que chaque club recevant soit en possession du matériel nécessaire (ce qui est déjà le cas pour la majorité des clubs R1).

Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'une dotation soit proposée dans ce sens ou un système de prêt avec caution.

Un débat s'installe sur l'identité de la personne gérant le chronométrage. S'il est admis que cette fonction n'est pas de l'attribution d'un délégué, il ressort réglementairement qu'un dirigeant bénévole du club recevant doit avoir cette responsabilité et qu'à défaut, ce serait au dirigeant bénévole de l'équipe considérée à l'extérieur d'en prendre la responsabilité.

Les membres s'interrogent juridiquement sur les conséquences d'une absence de dirigeants pour mener cette fonction et si la rencontre devait débiter sous un autre format (temps de jeu de 50 minutes sans temps effectif).

Enfin, il est évoqué un créneau maximum à ne pas dépasser pour débiter une rencontre sous ce format de chronométrage qui excède généralement plus d'une heure et quart de présence. S'il est préconisé que le créneau horaire maximal est de 21h30 en séance, il n'est pas interdit d'accorder des dérogations en cas d'impossibilité d'obtenir ce créneau.

Les membres de la Commission valident à l'unanimité ces propositions.

## LA DESIGNATION DES ARBITRES FUTSAL

Les membres de la Commission dont des représentants de club sont assez perplexes sur la pertinence de désignation des arbitres au niveau régional FUTSAL, soulevant aussi qu'ils ne sont plus observés et ainsi sans classement final. Certains membres souhaiteraient récupérer la responsabilité des désignations.

Ce sujet devra être abordé en collaboration avec la future Commission Régionale d'Arbitrage prochainement nommée.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,  
Robert CURIDA



Le secrétaire de séance,  
Vincent VALLET



Procès-Verbal validé le 12 mai 2025 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.